



COMMISSION RÉGIONALE
D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Vos réf. : AA/AV/CB/md/018/040509/223796
Nos Réf. : 09/CRAT A.806-AN
BB/IH

Le 29 mai 2009

Monsieur André ANTOINE
Ministre du Logement, des Transports et
du Développement territorial

Rue d'Harscamp, 22
5000 NAMUR

Objet : Avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon relatif à la certification des bâtiments résidentiels existants – Avis de la CRAT

Monsieur le Ministre,

Par la présente, je vous informe que la CRAT prend acte du contenu de l'Avant-projet d'arrêté du Gouvernement wallon relatif à la certification des bâtiments résidentiels existants.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma considération distinguée.


Pierre GOT,
Président.